

Travaux de la Chambre

Le leader du gouvernement à la Chambre serait peut-être plus conciliant si je lui disais que nous accepterions volontiers que les rapports soient réimprimés au *Feuilleton* sans qu'il y ait une seule motion d'adoption. Que l'on imprime seulement les rapports.

Des voix: Bravo!

M. Pinard: Monsieur le Président, ce sont bien les paroles de quelqu'un que nous appellerions en français «un bon vieux renard». Une fois qu'il aura retiré les 200 premières motions, il suffira au député de donner 500 autres avis de motion et le même vieux problème se reposera.

Je n'essaie pas de dire que le député manque d'objectivité. Il n'a pas du tout compris ma réponse. Il a expliqué comment il pourrait retarder les travaux de la Chambre. Il a dit que le gouvernement pourrait facilement proposer l'ajournement du débat sur toute motion d'adoption des rapports en question pendant la nouvelle session pour passer aux ordres inscrits au nom du gouvernement. C'est exactement ce que les députés conservateurs voudraient que nous fassions. Chaque fois que nous proposerions l'ajournement du débat, ils laisseraient la sonnerie retentir jusqu'à 18 heures et nous gaspillerions autant de journées qu'il y a de rapports.

Des voix: Oh, oh!

M. Pinard: Ils se récrient, mais ils l'ont déjà fait, monsieur le Président, il y a trois semaines pendant le débat du Corbeau.

Le député vient d'avertir la Chambre qu'il veut se réserver quelques moyens de retarder les travaux de la Chambre à l'avenir. Nous ne permettrons pas que cela se produise. Je veux simplement lui dire que nous n'accepterons pas de faire réimprimer ces rapports d'une façon qui permettrait à l'opposition de retarder indûment les travaux de la Chambre des communes. Par ailleurs, nous sommes toujours prêts à faire imprimer ces rapports sous la rubrique des ordres inscrits au nom du gouvernement même s'il n'est pas nécessaire de les utiliser à l'avenir ce que, je tiens à préciser, nous avons l'intention de faire.

Finalement, monsieur le Président, je tiens à bien souligner que la réforme parlementaire revêt une extrême importance pour le gouvernement. En effet nous avons prouvé dans le passé que nous pouvions apporter certaines réformes et nous allons continuer. Nous ne permettrons cependant pas à l'opposition de se servir de cette question très importante pour retarder indûment les travaux de la Chambre et jouer de petits jeux politiques.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Monsieur le Président, à propos de ce même rappel au Règlement, je voudrais signaler au président du Conseil privé le projet de loi d'initiative parlementaire n° 684, inscrit au nom du regretté député de Nepean-Carleton, l'honorable Walter Baker. Le président du Conseil privé sait sans doute que mon collègue le député de Peterborough et d'autres députés cherchent à faire adopter ce projet de loi qui vise à modifier

la loi sur les stupéfiants de façon à permettre l'emploi thérapeutique de l'héroïne pour atténuer les souffrances des cancéreux aux derniers stades de leur maladie.

Je me demande si le président du Conseil privé ne pourrait pas aborder cette question aujourd'hui avec les leaders des autres partis à la Chambre pour voir si nous ne pourrions pas au moins faire progresser ce projet de loi. Je sais pertinemment qu'en tant que député, je pourrais faire inscrire un projet de loi analogue à mon nom, mais je pense que si chacun y mettait du sien, la Chambre pourrait adopter ce projet de loi inscrit au nom de notre collègue défunt.

Je prie le président du Conseil privé d'envisager la chose. Je sais bien que ce projet de loi présente une difficulté technique du fait qu'il est passé du domaine de la justice à celui de la santé. Je sais également qu'on s'interroge si c'est là la bonne voie, mais je sais aussi que des personnes de bonne volonté réussiraient à aplanir toutes ces difficultés. Je prie donc le président du Conseil privé d'envisager la chose cet après-midi.

M. Pinard: Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que le député parle en l'occurrence d'un projet de loi que la Chambre aurait entrepris d'examiner.

M. Epp: Monsieur le Président, la Chambre a entrepris l'examen de ce projet de loi le 1^{er} juin dernier mais ne l'a jamais terminé. A cette occasion, des députés de tous les partis ont clairement fait savoir qu'ils appuyaient sans réserve le point de vue de feu notre collègue.

M. Pinard: Monsieur le Président, je vais envisager la chose. Je vais d'abord aller aux renseignements après quoi je serai en mesure de prendre une décision à ce sujet dès aujourd'hui. Autrement, j'ignore si nous pourrions aborder cette question au début de la nouvelle session, mais je vais voir ce que nous pourrions faire.

M. Lefebvre: Moi qui ai présidé le comité spécial chargé d'étudier le sujet que nous avons débattu au cours de la dernière demi-heure, monsieur le Président, je signale encore une fois combien il importe que nous nous mettions d'accord alors que le comité continue de se réunir. La réforme parlementaire ne sera possible que si tous les députés arrivent à se mettre d'accord. Cet objectif, nous l'avons atteint au comité. Nous savions que dès que la Chambre des communes, cette arène politique, serait saisie de cette question, les députés du gouvernement et de l'opposition pourraient bien s'en servir, ainsi qu'ils en ont le droit, pour tâcher de marquer des points.

Je répète qu'au comité la concorde régnait entre les députés de tous les partis; j'ajoute qu'ils savaient qu'ils n'auraient pas à défendre leurs rapports et que les leaders à la Chambre devraient s'entendre pour saisir leurs collègues de ces rapports en vue d'une ultime discussion. Je soutiens que les députés étaient du même avis et je partage l'opinion du député de Sarnia-Lambton là-dessus. J'espère qu'à l'exemple des membres du comité, les députés pourront aborder cette question en faisant fi de considérations partisans et qu'il y aura réforme parlementaire. Cependant, si les choses continuent de se passer comme cet après-midi, il n'y en aura pas.